

**COMITÉ DE LA
CAISSE DES ÉCOLES
RÉUNION DU 10 FEVRIER 2023**

COMPTE RENDU SOMMAIRE

1. RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Le Programme de réussite éducative de Lunel a connu une montée en charge importante depuis la crise sanitaire de 2020 qui s'est notamment confirmée en 2022. Les indicateurs suivants en témoignent :

- 83 parcours individuels en 2022 et 2021, contre 62 en 2020 et 63 en 2019

Cette activité importante devrait se poursuivre en 2023 sur tout ou partie de l'année et de nouvelles entrées vont intervenir notamment à partir du mois de septembre avec une forte sollicitation de l'éducation nationale sur cette période.

Compte tenu de ce contexte, il est proposé de maintenir le budget primitif de 2023 au niveau du budget modifié de l'exercice 2022. Il n'est pas prévu d'opération d'investissement, aussi le budget comportera seulement une section de fonctionnement.

Recettes

Le principal soutien financier provient de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), auprès de laquelle une subvention de 90 000 € va être sollicitée pour l'exercice 2023 (montant identique au budget 2022)

La Ville de Lunel a par ailleurs décidé de l'attribution d'une subvention d'un montant de 30 000 € pour soutenir ce dispositif, (montant identique au budget 2022)

Enfin, la reprise du solde des exercices antérieurs sera intégrée en recettes : 2.107,88 € (montant provisoire avant clôture des comptes administratif et de gestion 2022).

Le montant total des recettes s'élèverait à 122.107,88 €.

Dépenses

Dans l'hypothèse où l'ANCT attribuerait une subvention à hauteur de 90 000 € à la Caisse des écoles, les dépenses seraient constituées principalement :

- de la rémunération du personnel et de la formation, pour un montant de 105 600 €,
- des dépenses liées aux actions semi-collectives : 15 507,88 €,
- de charges diverses, pour une somme de 1 000 €,

Le provisionnement du remboursement à l'ANCT des excédents cumulés, pour un montant de 2.107,88€ serait utilisé pour renforcer le développement de parcours culturels à l'ensemble des enfants suivis par le PRE ;

Le total des dépenses s'élèverait à : 122.107,88 €.

Le Comité de la Caisse des écoles :

- A PRIS ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2023,
- A APPROUVÉ les éléments sur la base du rapport d'orientations budgétaires 2023.

2. DÉPART EN RETRAITE DE C. LEQUENNE COORDONNATRICE PRE

C. LEQUENNE, Coordinatrice PRE, part le 1^{er} juin de cette année (en congés d'abord puis en retraite à partir du 1^{er} octobre 2023). Un recrutement est en cours pour assurer une vraie continuité du PRE à partir du 1^{er} juin. La Ville assurera financièrement le poste de la personne

recrutée et la Caisse des écoles continuera d'assurer le poste de C. LEQUENNE (en congés) jusqu'à son départ définitif de la collectivité.

Le prochain comité de la Caisse des écoles avec l'ordre du jour suivant :

- Adoption de compte de gestion 2022 du trésorier
 - Adoption du compte administratif 2022
 - Affectation du compte de résultat 2022
 - Vote du budget 2023
 - Bilan du PRE (Typologie de la population, synergie avec la cité éducative...)
- se déroulera le vendredi 7 avril à 10h.

3. ÉVOLUTION DES MOYENS DU PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Devant l'augmentation constante des parcours individuels et la forte sollicitation de l'éducation nationale, l'organisation et l'évolution des moyens financiers seront à revoir. L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) prévoit pour l'instant des moyens constants. Des changements pourraient être espérés avec la mise en place de la future contractualisation car la réussite éducative semble constituer une priorité.

Les membres présents n'ont pas souhaité aborder d'autres points.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 15H35.

Fait à Lunel,
Le 6 mars 2023

Pour le Président,
Le délégué,

